

Montréal, le 10 juin 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Jean-Olivier Tremblay
Hydro-Québec, Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

M^e Éric Dunberry
Norton Rose Fulbright Canada S.E.N.C.R.L., s.r.l.
1, Place Ville-Marie, Bureau 2500
Montréal (Québec) H3B 1R1

M^e Pierre D. Grenier
Dentons Canada S.E.N.C.R.L.
1, Place Ville-Marie, bureau 3900
Montréal (Québec) H3B 4M7

**Objet : Demandes de révision de la décision D-2018-149 rendue dans
le dossier R- 3952-2015
Dossiers de la Régie : R-4073-2018 et R-4074-2018**

Chers confrères,

La Régie de l'énergie (Régie) entendra, le **19 juin 2019**, la suite des deux demandes de révision mentionnées en objet. Les travaux se dérouleront **à compter de 9 h 00** dans la salle Riopelle de ses bureaux à Montréal.

La Régie informe les participants qu'elle entendra d'abord la suite des représentations de RTA. Par la suite, la Régie entendra la réplique de Boralex suivie de celle du Coordonnateur.

Veuillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml